

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023_051-DE



Séance du 5 septembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-051

Le cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents :

Étaient excusés : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE L'ANCIENNE ROUTE NATIONALE 77BIS SITUÉE RUE DR VÉTÉRINAIRE PIERRE BORDEREAU

Considérant les obligations d'entretien des voies communales ouvertes à la circulation publique ;

Considérant que les investissements sur voie communale sont éligibles à une aide du Conseil Départemental et que la longueur totale de la voirie communale influe sur la dotation globale de fonctionnement ;

Considérant que l'ancienne route nationale 77bis située Rue Dr Vétérinaire Pierre Bordereau n'a jamais été classée dans la voirie départementale, ni dans la voirie communale, depuis la construction de l'autoroute A6 qui a mis fin à son exploitation par déviation de cette voirie ;

Vu que l'Etat (DDT – DIR) considère qu'il n'a plus de voirie en dehors de l'A38 et de la LINO en Côte d'Or ;

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023_051-DE

S²LO

Séance du 5 septembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-051

Vu l'avis favorable des services du Conseil Départemental de la Côte d'Or en date du 17 mai 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 1999 de classement dans la voirie communale du chemin d'accès au centre de secours (Rue Dr Vétérinaire Pierre Bordereau) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Classer le tracé de l'ancienne route nationale 77bis ayant pour point d'origine la caserne du SDIS avec la voie Rue Dr Vétérinaire Pierre Bordereau et pour extrémité la fin de la voie en impasse, soit une longueur de 363 mètres dans le domaine public communal à caractère de voie communale ;
- 2) Retenir l'appellation Rue Dr Vétérinaire Pierre Bordereau ;
- 3) Charger Monsieur le Maire de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN